

Les subsides

L'électorat canadien a rejeté le parti conservateur aux élections de 1980 parce que, durant la campagne électorale, les électeurs ont été trompés par le même genre de déclarations que nos vis-à-vis, qui forment un bien petit groupe aujourd'hui, ont faites dans les discours du trône de cette année-là. Voilà ce qui nous intéresse aujourd'hui, le fait que le gouvernement n'ait pas respecté les promesses faites dans le discours du trône de même que celles qu'il avait faites pendant la campagne électorale qui avait abouti, hélas! à la démission du gouvernement que notre parti formait à ce moment-là.

Je pourrais aussi rappeler au député de Churchill qu'il comprend mal ce qui se passe au sein de notre parti actuellement. Notre parti a entrepris de réaffirmer l'autorité du chef qui le dirige depuis sept ans.

M. Murphy: Monsieur le Président, je suppose que nous saurons vers le milieu de juin si le parti conservateur réaffirme l'autorité de son ancien chef car, en réalité, son nouveau chef est le député du Yukon (M. Nielsen). Cependant, nous avons remarqué qu'un groupe d'autres conservateurs assez nombreux parcourt le pays en affirmant que le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) n'est peut-être pas la personne capable de diriger le parti. Par ailleurs de nombreux Canadiens partagent cet avis. Assurément, en février 1980, ils étaient d'avis qu'il n'était pas la personne capable de diriger notre pays.

Il appartient aux conservateurs de choisir leur chef mais ce n'est pas moi, et sûrement pas mon parti, qui donnerai un chèque en blanc à quiconque sera élu chef conservateur, comme nous nous garderons bien de faire la même chose à quiconque dirige le parti libéral. Nous avons notre politique et nous en sommes fiers. Nous nous efforçons de la défendre à la fois à la Chambre et dans l'ensemble du pays. Le débat d'aujourd'hui porte sur le fait que chaque fois que les libéraux annoncent leur politique dans un discours du trône, ils l'oublient par la suite. Ils ne tiennent pas leurs promesses. Le résultat le plus remarquable de cette attitude c'est qu'ils ont perdu la confiance du simple citoyen.

[Français]

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il est quand même surprenant de voir aujourd'hui l'opposition officielle présenter une telle motion, cette opposition qui se plaint et qui se met en mal de toutes sortes d'épreuves que les Canadiens subissent à cause de ce gouvernement. Ils demandent dans leurs termes des mesures, alors qu'encore aujourd'hui, on perd son temps tout simplement à essayer de faire le procès du gouvernement.

Et voici en partie la motion qui nous est présentée aujourd'hui par l'opposition officielle, et je cite:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir respecté les engagements pris dans le discours du trône du 14 avril 1980.

Monsieur le Président, évidemment, je viens d'entendre des collègues d'en face ainsi que des représentants du Nouveau parti démocratique, et ils sont d'accord pour dire que le gouvernement n'a absolument respecté aucun engagement, et les ministériels, comme moi-même, disons que nous avons pleinement rempli nos engagements. Alors cela dépend un peu du côté de la Chambre où l'on se trouve. Mais de toute manière, il y a une chose qu'on ne peut pas nier, et je peux citer une cinquantaine d'engagements que le gouvernement a pris et respectés, savoir divers programmes que le gouvernement a mis de

l'avant et a respectés. Alors je serais tenté de... On a parlé beaucoup de leadership, et les progressistes conservateurs se donnent beaucoup de mal à préparer leur prochain congrès; ils deviennent un peu excités, pensant que les hommes en présence vont tout changer comme par miracle. Ils demeurent les mêmes hommes...

M. Jarvis: Très tranquillement!

M. Tousignant: Très tranquillement oui! Ils demeurent les mêmes hommes, monsieur le Président. Je pourrais faire une brève analyse des candidats en présence. Je pense que je vais m'en abstenir, étant donné que ce n'est pas là le sujet du débat. Tout de même, quand on parle de leadership, qu'on réclame la démission d'un homme comme le très honorable premier ministre (M. Trudeau), et qu'on propose en retour des gens qui vraiment n'ont pas fait leurs preuves jusqu'à maintenant et n'ont pas l'air d'être en mesure de donner de meilleures preuves ou de meilleures indications, ce sont là, à mon avis, des jugements bien téméraires de la part de l'opposition officielle, et pour ne pas parler, bien sûr, du Nouveau parti démocratique qui, lui, se fait toujours le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Il est clair que le Nouveau parti démocratique, lui, est pour tout et contre tout. Alors, à un certain moment, on va se scandaliser du déficit et, par contre, le lendemain, on va réclamer toutes sortes de mesures très dispendieuses qui vont nécessairement augmenter le déficit. Ces gens-là savent qu'ils ne prendront jamais le pouvoir, il est donc facile pour eux de dire toutes sortes de choses.

• (1720)

Alors pour ne parler que de quelques-uns des engagements du gouvernement, je citerai les mots mêmes du très honorable premier ministre, dans le discours du trône, et je cite:

Mon gouvernement s'appliquera à aider ceux pour qui la renégociation de l'hypothèque sur leur maison constituera un fardeau trop lourd en cette période particulièrement difficile, afin de leur éviter le cauchemar d'une saisie hypothécaire.

Qu'avons-nous fait, monsieur le Président?

Dans son budget de novembre 1981, le ministre des Finances a annoncé l'établissement d'un programme de garantie en vertu duquel le gouvernement garantira sous réserve d'un maximum de \$3,000 et des autres limites prescrites le remboursement de l'intérêt différé, dans le cas des propriétaires pour qui le rapport entre le service de la dette et la dette brute dépasse 30 p. 100. C'est donc là un engagement que le gouvernement avait pris et qu'il a respecté.

Le gouvernement s'est également engagé à présenter des améliorations dans le cadre du programme de renouvellement d'hypothèques. Le régime fut prolongé du 12 novembre 1982 au 31 décembre 1983, et les propriétaires qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu brut au coût de leur hypothèque par suite du renouvellement de cette dernière sont admissibles, après le 28 juin, à une subvention en espèces, non imposable, allant jusqu'à \$3,000, c'est un engagement supplémentaire. Dans le budget de novembre, on annonçait également un programme d'encouragement à la construction de logements locatifs, le régime canadien des constructions de logements locatifs offrait un prêt sans intérêt allant jusqu'à \$7,500 par logement, pour 15,000 unités attribuées aux régions du pays où le marché du logement était «serré». Qu'avons-nous